

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2020**

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la prochaine réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui se tiendra à la salle des fêtes de Bourgueil, **le mardi 8 septembre 2020 à 20h30**, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux des séances du 30 juin et du 15 juillet 2020

1 – FINANCES

- D2020_077 Décision Modificative n°1 du budget principal
- D2020_078 Révision des tarifs de l'école de musique Rossignol 2020/2021
- D2020_079 Adhésion au FLES

2 – AFFAIRES GENERALES

- D2020_080 Désignation des délégués au sein du Fonds Local Emploi Solidarité (FLES)
- D2020_081 Désignation des membres de la CCID
- D2020_082 Désignation des membres des commissions suite à démissions
- D2020_083 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres suite à démission
- D2020_084 Désignation des délégués au sein de CAVITES 37 suite à démission
- D2020_085 Désignation des délégués au sein du SMIPE

3 – PERSONNEL MUNICIPAL

- D2020_086 Avenant n°1 à la convention Médiation Préalable Obligatoire

4 – URBANISME

- D2020_087 Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Questions et informations diverses

Dans le cadre du strict respect des mesures de sécurité sanitaires, la réunion du conseil municipal aura lieu avec un accueil du public limité à 20 personnes maximum.

Vous remerciant par avance de votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, mes sincères salutations.

**Le Maire,
Benoît BARANGER**

DISPOSITIONS SPECIALES LIEES A LA CRISE SANITAIRE :

Possibilité de disposer de deux pouvoirs au lieu d'un, et abaissement du quorum, pour que la réunion puisse valablement se tenir, au tiers des membres (au lieu de la moitié). Cf Ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19.

L'an deux mille vingt, le 8 septembre à 20h32, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 2 septembre 2020, se sont réunis à la salle des fêtes de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Date de la convocation : 2 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : Benoît BARANGER, Catherine TENDRON, Jackie FORASTIER, Magali L'HERMITE, Jean-Baptiste THOUET, Nadège COUSSEAU, Sébastien VOYARD, Moïsette REFRAY, Sylvie JACOB, Dominique ALLAIRE, Francis SIREAU, Nadine LEROYER, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Thierry GASNIER, Jean-Marc TRESSEL, Emmanuelle VEILLE, François LEBON, Frédéric CLEMENT, Emmanuelle CASSAGNES, Pascal PINARD, Olivier LENOIR, Sébastien RICHOUX, Laurence SOUILLET, Claude GODIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Aude BOURDIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TRESSEL

Mme Bénédicte AUMASSON a donné pouvoir à M. Pascal PINARD

Absents :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur Francis SIREAU est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur Benoît BARANGER, ayant ouvert la séance à 20h32 et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Monsieur Francis SIREAU a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le conseil municipal a poursuivi l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et pris les décisions suivantes :

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN ET DU 15 JUILLET

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'adoption desdits procès-verbaux.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

DELIBERATIONS

D001 –FINANCES

D2020_077 BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

Monsieur Jackie FORASTIER informe ses collègues que des réajustements de crédits doivent être opérés, et qu'il est nécessaire d'approuver la décision modificative budgétaire n°1 suivante :

Section de fonctionnement :

Par délibération en date du 30 juin 2020, dans le cadre du festival du cinéma organisé du 14 au 16 février 2020, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 1 495.75 € à l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Publique – cinéma de l'Amicale et une subvention de 1 402.74 € à l'Association de l'Abbaye – cinéma de l'Abbaye.

Afin de verser ces subventions, il est nécessaire d'opérer les réajustements de crédits ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	DECISION MODIFICATIVE	
	Diminution des dépenses	Augmentation des dépenses
Chapitre 022 : dépenses imprévues : article 022	2 900 €	
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante Article 6574 : subvention de fonctionnement aux associations et autres		2 900 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 900 €	2 900 €

Section d'investissement :

Afin d'éviter toute intrusion de véhicule dans le périmètre du marché et pour renforcer la sécurité des commerçants et piétons lors du marché hebdomadaire du mardi, il est nécessaire d'installer des barrières amovibles supplémentaires rue Thiers, rue de Tours et rue du Poids. De plus, les décorations de Noël doivent être complétées. De ce fait, il est nécessaire de procéder aux réajustements de crédits ci-dessous :

INVESTISSEMENT	DECISION MODIFICATIVE	
	Diminution des dépenses	Augmentation des dépenses
Opération 501 : moyens communs – article 21757: véhicule d'accotement	4 100 €	
Opération 504 : matériel divers - article 2158 : matériel de décoration de Noël		2 500 €
Opération 442 : équipements de voirie – article 2188 : barrières		1 600 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 100 €	4 100 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,

VU la délibération du Conseil municipal référencée D2020_067 en date du 15 juillet 2020 portant vote du budget primitif du Budget principal de la commune afférent à l'exercice 2020,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements au budget principal de l'exercice 2020,

Au vu de ces éléments,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Principal, telle qu'elle est présentée ci-dessus.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_078 ECOLE DE MUSIQUE ROSSIGNOL – REVALORISATION DES TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

VU la délibération en date du 2 juillet 2019 approuvant la nouvelle tarification de l'école de musique municipale Rossignol de Bourgueil,

VU la revalorisation des tarifs présentés,

Le Conseil municipal,

VU les propositions du comité consultatif Culture, réuni en date du 26 août 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la révision des tarifs de l'école de musique municipale Rossignol à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 comme suit :

Initiation/découverte de la musique

	QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL AU SENS FISCAL		Jardin musical / éveil musical
	Tranches	Barème	Tarif 2020/2021
Elèves de Bourgueil et Harmonie municipale	1 ^{ère} tranche	De 0 à 900€	50 €
	2 ^{ème} tranche	De 901 à 1650€	56 €
	3 ^{ème} tranche	1651€ et plus	68 €
Elèves des communes extérieures	Barème unique		75 €

Parcours Global du musicien

	QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL AU SENS FISCAL		Formation musicale	Instrument	Pratiques collectives PC
	Tranches	Barème	Tarif 2020/2021	Tarif 2020/2021	Tarif 2020/2021
Elèves de Bourgueil et Harmonie municipale	1 ^{ère} tranche	De 0 à 900€	61 €	76 €	13 €
	2 ^{ème} tranche	De 901 à 1650€	78 €	90 €	13 €
	3 ^{ème} tranche	1651€ et plus	97 €	109 €	13 €
Elèves des communes extérieures	Barème unique		112 €	129 €	13 €

Atelier collectif (seul)

	QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL AU SENS FISCAL		Atelier technique vocale Atelier Musiques Actuelles	Atelier parent/enfant
	Tranches	Barème	Tarif 2020/2021	Tarif 2020/2021
Elèves de Bourgueil et Harmonie municipale	1 ^{ère} tranche	De 0 à 900€	51 €	25 €
	2 ^{ème} tranche	De 901 à 1650€	56 €	
	3 ^{ème} tranche	1651€ et plus	68 €	
Elèves des communes extérieures	Barème unique		70 €	

- FIXE** pour l'année scolaire 2020-2021, la location d'instrument à 110 € ;
- APPLIQUE** à partir de la 3^{ème} personne d'une même famille, une réduction de 20 % sur le(s) plus jeunes(s) élèves(s), hors musique en famille ;
- APPLIQUE** une réduction de 10 € sur les ateliers « technique vocale » et « musiques actuelles » pour les élèves de l'harmonie municipale et du Tourdion inscrits à l'école de musique municipale Rossignol ;
- APPLIQUE** une réduction de 30 % sur les barèmes des tarifs actuels, en cas de place vacante si inscription après janvier de l'année en cours ;
- APPLIQUE** une réduction de 25 % sur les barèmes des tarifs actuels, pour les élèves déjà inscrits pour l'année scolaire 2019/2020, au vu du contexte sanitaire national ayant impliqué la fermeture de l'école de musique municipale Rossignol durant la période de confinement ;
- ACCÉPTE** le paiement avec les passeports Loisirs jeunes ;
- PRECISE** que si les familles ne sont pas à jour des factures des années précédentes, l'inscription ne sera pas prise en compte ;

IMPUTE les recettes correspondantes au budget de la commune.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

Madame Catherine ECHAPT précise que l'année scolaire 2019/2020 n'a pas pu se dérouler en totalité du fait de la COVID-19. Les tarifs ainsi présentés en tiennent compte.

Monsieur Claude GODIN demande si les personnes parties de l'école de musique et non réinscrites cette année seront remboursées.

Monsieur Benoît BARANGER indique qu'il n'y a pas de tarif pour ce type de cas, toutefois la question sera étudiée.

D2020_079 ADHESION AU FONDS LOCAL EMPLOI SOLIDARITE (FLES)

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds Local Emploi Solidarité (FLES), lors de sa création, regroupait des Collectivités et des Employeurs pour favoriser la qualification et l'insertion de personnes en Contrats aidés.

Depuis 2018, le FLES accueille toutes les personnes éloignées de l'emploi, en plus de l'accompagnement des contrats aidés

Il propose notamment :

- Une participation au financement des formations
- Des conseils et informations aux employeurs
- Des formations ouvertes à l'ensemble des personnes et finançables sur le plan de formation
- Un soutien aux salariés en contrat aidé et aux personnes éloignées de l'emploi

Afin d'apporter un soutien au FLES, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur une nouvelle adhésion.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion et la participation au FLES pour l'année 2020

FIXE le montant de l'adhésion à 400,00 euros

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6281 (subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé) du budget 2020.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_080 DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DU FLES

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Monsieur le Maire informe ses collègues que le Conseil municipal est appelé à désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au F.L.E.S. (Fonds Local Emploi Solidarité).

Après appel à candidature, il est procédé au vote,

Titulaire : Monsieur Benoît BARANGER

Suppléant : Madame Emmanuelle CASSAGNES

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE comme représentants au sein du Fonds Local Emploi Solidarité (F.L.E.S.),

- Monsieur Benoît BARANGER en tant que titulaire et
- Madame Emmanuelle CASSAGNES en tant que suppléante ;

TRANSMET cette délibération au Fonds Local Emploi Solidarité (F.L.E.S.).

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_081 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions précitées, dressée par le conseil municipal.

Au vu de ces éléments,

VU l'article L 2121-32 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 1650 du code général des impôts ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu de pourvoir au remplacement des membres de la commission communale des impôts directs ;

CONSIDERANT que la commune de BOURGUEIL comptant de plus de 2 000 habitants, la liste doit comporter, outre le maire ou l'adjoint président, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants proposés en nombre double ;

Le conseil municipal,

Entendu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROPOSE la liste des contribuables suivante, parmi lesquelles le directeur des finances publiques désignera les huit membres titulaires et les huit membres suppléants.

	COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
n°1	Roselyne PELLÉ	Ghislaine ARNAULT
n°2	Gérard MIRAND	Frédéric ROCHE
n°3	Sandra HENNART	Moïsette REFRAY
n°4	Michel CHOLLET	Jean-Paul BOURDIN
n°5	Alain LEROY	Michel DUPIN
n°6	Rémy COUTANCE	Jean-Claude PELLETIER
n°7	Mireille DELAFUYE	Elisabeth DELANNOY
n°8	Alain MARCHESSEAU	Dominique ALLAIRE
n°9	Francis SIREAU	Daniel ESTEVE
n°10	Jean-Paul MOREAU	Christian LEROYER
n°11	Pierre PITAULT	Jacques PIEDOUE
n°12	Lucien LORIEUX	Monique MESLET
n°13	Catherine ECHAPT	Myriam MIMOT
n°14	Olivier LENOIR	Sébastien RICHOUX
n°15	Erwan BRETAUDIÈRE	Claude GODIN
n°16	Pascal PINARD	Laurence SOUILLET

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

MONSIEUR Benoît BARANGER tient à remercier Monsieur Pascal PINARD et Madame Sylvie JACOB pour avoir constitué cette liste.

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Suite à la démission de Monsieur Georges ROCCON et Madame Marylène CHARLOT, Monsieur le Maire propose de procéder à leur remplacement dans les commissions suivantes :

- Commission Finances
- Commission Bâtiments
- Commission Aménagement de l'espace urbain
- Commission Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner de nouveaux délégués appelés à siéger au sein de ces commissions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-22,

VU la délibération du 30 juin 2020 relative à l'élection des conseillers municipaux dans les commissions communales,

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal modifié en date du 15 juillet 2020,

CONSIDERANT la démission de Monsieur Georges ROCCON et Madame Marylène CHARLOT conseillers municipaux,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de pourvoir à leur remplacement et de modifier la composition de certaines commissions municipales, certaines restant inchangées,

Après appel à candidature,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,

DESIGNE au sein des commissions suivantes :

La commission Finances

Benoît BARANGER, Jackie FORASTIER, Catherine TENDRON, Magali L'HERMITE, Sébastien VOYARD, Jean-Baptiste, THOUET, Nadège COUSSEAU, Thierry GASNIER, Marie-Aude BOURDIN, Frédéric CLEMENT, Pascal PINARD, Sébastien RICHOUX

La commission Bâtiments

Benoît BARANGER, Magali L'HERMITE, Emmanuelle CASSAGNES, Frédéric CLEMENT, Jean-Marc TRESSEL, Gilles PELLÉ, Dominique ALLAIRE, Thierry GASNIER, Pascal PINARD

La commission Aménagement de l'espace urbain

Benoît BARANGER, Magali L'HERMITE, Sébastien VOYARD, Sylvie JACOB, Dominique ALLAIRE, Pascal PINARD, Laurence SOUILLET

La commission Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)

Benoît BARANGER, Jackie FORASTIER, Gilles PELLÉ, Moïsette REFRAY, Frédéric CLEMENT, Pascal PINARD

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_083 COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – MODIFICATION SUITE A DEMISSION

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

VU les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales portant sur la composition de la commission d'appel d'offres,

VU les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2020 portant désignation des membres de la commission d'appel d'offres,

VU la démission de Monsieur Georges ROCCON, conseiller municipal, membre titulaire de ladite commission,

CONSIDERANT qu'il convient de compléter la commission d'appel d'offres et ce pour la durée restante du mandat,

CONSIDERANT qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil municipal en son sein,

Après appel à candidature,

Le conseil municipal

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Claude GODIN pour siéger en tant que membre titulaire au sein de la commission d'appel d'offres,

MET à jour la constitution de la commission d'appel d'offres composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, à savoir :

Membres titulaires	Membres suppléants
Jackie FORASTIER	Magali L'HERMITE
Gilles PELLE	Emmanuelle CASSAGNES
Moïsette REFRAY	Dominique ALLAIRE
Frédéric CLEMENT	Jean-Baptiste THOUET
Claude GODIN	Pascal PINARD

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

Monsieur Benoît BARANGER précise que la composition des comités consultatifs sera revue lors d'un prochain Conseil municipal.

D2020_084 DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT CAVITES 37

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 30 juin 2020 portant désignation des délégués dans les organismes extérieurs, et notamment au sein du Syndicat CAVITES 37

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal modifié en date du 15 juillet 2020,

CONSIDERANT la démission de Monsieur Georges ROCCON, conseiller municipal,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement au sein du syndicat CAVITES 37,

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner un nouveau délégué titulaire appelé à siéger au sein du syndicat CAVITES 37.

Après appel à candidature, sont candidats au poste de titulaire :

Monsieur Jean-Baptiste THOUET et Madame Laurence SOUILLET.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Deux assesseurs sont désignés : Monsieur Olivier LENOIR et Madame Emmanuelle CASSAGNES.

Monsieur Jean-Baptiste THOUET obtient 21 voix

Madame Emmanuelle CASSAGNES obtient 6 voix.

Est donc désigné en tant que délégué titulaire : Monsieur Jean-Baptiste THOUET

Une seule candidature ayant été déposée au poste de suppléant, **Monsieur Dominique ALLAIRE est désigné membre suppléant du dit syndicat.**

INTITULE	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
CAVITES 37	Jean-Baptiste THOUET	Dominique ALLAIRE

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Jean-Baptiste THOUET en qualité de délégué titulaire pour siéger au sein du syndicat CAVITES 37, et Monsieur Dominique ALLAIRE en qualité de délégué suppléant.

TRANSMET la délibération correspondante auprès de ce syndicat ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

- - Pour : 21
- - Contre : /
- - Abstention : 6 (Emmanuelle CASSAGNES, Pascal PINARD, Olivier LENOIR, Sébastien RICHOUX, Laurence SOUILLET, Claude GODIN)

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.

D2020_085 DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (SMIPE)

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Lors de la séance du 30 juin 2020, le conseil municipal a désigné 2 membres titulaires et un membre suppléant pour siéger au sein du Syndicat Mixte Intercommunal pour la Protection de l'Environnement (SMIPE), à savoir :

- Titulaire : Dominique ALLAIRE - Frédéric CLEMENT
- Suppléant : Olivier LENOIR

La Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) ayant la compétence, elle se substitue de droit à ses communes membres pour les représenter au sein dudit syndicat et seule peut désigner les représentants au sein du SMIPE. La commune peut toutefois proposer des noms à l'EPCI.

Aussi, Monsieur le Maire a proposé à la CCTOVAL les délégués ci-dessus.

Par conséquent,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 30 juin 2020 portant désignation des délégués dans les organismes extérieurs, et notamment au sein du Syndicat Intercommunal pour la Protection de l'Environnement (SMIPE),

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE que les délégués de la commune de Bourgueil, désignés au SMIPE lors du Conseil municipal du 30 juin 2020, sont finalement proposés comme représentant de la commune de Bourgueil à la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, pour siéger au sein du SMIPE.

MET à jour le tableau récapitulatif la composition des délégués de la commune de Bourgueil au sein des syndicats.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D003 –RESSOURCES HUMAINES

D2020_086 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Monsieur le Maire rappelle la convention passée en juillet 2018 avec le Centre de Gestion d'Indre et Loire, pour la médiation préalable obligatoire (MPO).

Cette convention fixait les modalités d'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale.

L'échéance de la convention arrivant à son terme, il y a lieu de signer un avenant à la convention initiale afin de prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2021 (article 1).

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code de Justice Administrative,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

VU la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,

VU la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 modifiant l'article 5 de la loi de modernisation de la justice au XXI^e siècle du 18 novembre 2016,

VU le décret n°2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation de la médiation préalable obligatoire,

VU l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale,

VU l'avenant du 29 novembre 2019 à la délibération n°2017-040 du 29 novembre 2017 du Conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre et Loire instituant le principe de l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO),

VU la délibération n° 2018-007 du 30 mars 2018 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire autorisant son Président à signer avec les collectivités et établissements publics adhérents, la convention relative à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) en matière de litiges administratifs,

VU la délibération du 3 juillet 2018 autorisant le Maire de Bourgueil à signer la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) en matière de litiges administratifs,

VU la convention prise entre le Centre de gestion d'Indre et Loire et la commune de Bourgueil portant expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) en matière de litiges administratifs précitée, en date du 3 juillet 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention initiale à passer entre la commune de Bourgueil et le Centre de Gestion d'Indre et Loire, ci-joint en annexe.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et tout document relatif à cette question.

ANNEXE :

Avenant n°1 à la convention CDG37

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D004 –ENVIRONNEMENT

D2020_087 MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES ET INVENTAIRE DES CHEMINS RURAUX

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux de Bourgueil a été réalisée et approuvée par délibération du conseil municipal en date du 10 septembre 2019.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 71 977 mètres de voies communales.

VU l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

VU les articles L123-2, L123-3, L141-3 à L141-7, R141-4 à R141-10 et L162-5 et R162-2 du code de la voirie routière,

VU l'article L121-7 du code rural et de la pêche,

VU les articles L318-1 à L318-3, R123-19, R318-5 à R318-7 et R318-10 du code de l'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 septembre 2019 portant mise à jour du classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux,

VU la délibération du Conseil municipal n°2019_057 en date du 2 juillet 2019, portant classement/déclassement de voies communales,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour le tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux,

Au vu de ces éléments,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'actualisation du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux, tels qu'annexés à la présente délibération, pour une longueur totale de 73 980 mètres,

APPROUVE les modifications de linéaires des voies communales comme suit :

Ancien linéaire : 71 977 m.

Voies modifiées :

Nom	Numéro de VC
Rue des Moulins, rue des Coursannes	218
Rue du Bourg de Paille	250
Rue Ronsard	251
Rue Alain Chartier, (p) place Jules Cibot, (p) Place des Halles, rue de Tours	252
Place Marcelin Renault, rue du Picard, Place du Picard, rue du Commerce, (p) Place des Halles	253
Parking Moïse Amirault	254

Nouveau linéaire : 73 980 m.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit tableau et à procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie.

ANNEXE :

Tableau de classement

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

DECISIONS

Conformément à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions suivantes :

● **Décision n° 2020/06 : Contrat de prestation de maintenance informatique – MASC DEPANNAGE**

Renouvellement du contrat pour 30 heures, pour un montant de 1 350.00 euros HT, au titre de l'année 2020.

● **Décision n° 2020/07 : Sinistre – Remboursement du mât d'éclairage public avenue Le Jouteux**

Remboursement de la SMACL pour un montant de 2 008.57 euros

● **Décision n° 2020/09 : Contrat de dépannage de l'antenne collective – CLA Centre Loire Antennes**

Durée du contrat de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2020 pour un montant de 900.00 euros HT

● **Décision n° 2020/10 : Demande de subvention DRAC – Travaux de restauration des parties hautes du chœur de l'Eglise Saint-Germain**

Il est sollicité une subvention de 60% sur un montant total de travaux de 835 344.06 euros HT, soit 497 604.44 euros HT.

Madame Magali L'HERMITE précise que la notification des subventions doit être faite avant tout démarrage des travaux.

A partir de novembre, la souscription publique lancée en 2013 sera relancée, une fois que le programme de travaux sera validé par la DRAC.

Monsieur le Maire précise que l'APD a été validé. La DRAC valide les autorisations de travaux.

Monsieur le Maire précise que suite à la visite de Monsieur le Sous-Préfet, les travaux d'aménagement des abords de l'Abbaye pourraient être financés par l'Etat.

● **Décision n° 2020/12 : Contrat de prestation de maintenance des compresseurs et équipements liés à la patinoire municipale**

Durée du contrat de 1 an à compter du 1^{er} août 2020, renouvelable 3 fois, pour un montant de 1 885.00 euros HT

● **Décision n° 2020/13 : Remboursement des cotisations du contrat Responsabilité Civile suite à la révision des cotisations de l'exercice 2018**

Règlement de la SMACL d'un montant de 273.27 euros

● **Décision n° 2020/14 : Contrat de location saisonnière immeuble parc de loisirs municipal**

Location à Madame Sylvie PERRU du 30 juillet au 30 septembre 2020 pour un montant total de 200.00 euros

Madame Catherine TENDRON précise que suite à appel à candidature, une gérante a été retenue.

Monsieur le Maire précise que les tarifs proposés sont bas. Le camping reste ouvert jusqu'au 16 octobre 2020. Un dossier de demande de subvention DETR a été déposé pour des travaux de rénovation thermique du camping..

● **Décision n° 2020/15 : Remboursement sinistre – Destruction mât d'éclairage public et panneau de signalisation avenue du Général de Gaulle**

Remboursement de la SMACL d'un montant respectif de 1 226.75 et 282.24 euros

● **Décision n° 2020/16 : Demande de subvention DETR – Travaux d'amélioration et de modernisation du camping municipal de Bourgueil**

Il est sollicité une subvention de 40% sur un montant total de travaux de 71 000.00 euros HT, soit 28 400.00 euros

● **Décision n° 2020/17 : Demande de subvention CRST du Pays Loire Nature Touraine – Acquisition et travaux pour développement de l'éco pâturage**

Il est sollicité une subvention de 40% sur un montant total d'acquisition de 8 844.00 euros HT, soit 3 538.00 euros

Madame Catherine ECHAPT précise que la mise en place de l'éco pâturage s'inscrit dans une démarche globale.

INFORMATIONS DIVERSES

AGENDA

OBJET	DATE/HORAIRE	LIEU
Conseil municipal	06/10/2020 à 19h30	Salle des fêtes de Bourgueil

TOUR DE TABLE

Monsieur Benoît BARANGER :

- La CCTOVAL met en place des commissions. Les conseillers municipaux sont invités à déposer leur candidature avant le 20 septembre prochain.
- Ballades du Patrimoine : week-end du 19 septembre 2020 sur le thème « au fil de l'eau »
- Abbaye : La vente est en berne. Voir auprès d'un acquéreur privé.

Madame Catherine TENDRON :

- Le CA du CCAS est prévu le 15 septembre 2020
- Comité consultatif Foires et Marchés le 21 septembre 2020 à 17h30 à la salle Jeandrot.
- Un boucher charcutier s'installe sur le marché du samedi matin.
- Un nouveau dispositif de nettoyage du marché est en train d'être testé permettant ainsi de gagner une heure de nettoyage. 2 agents supplémentaires interviennent.
- Un travail de refonte de la signalétique du marché est en cours avec les services techniques et la Police municipale.

- Un dentiste va s'installer dans le local rue Victor Hugo d'ici la fin septembre.

Monsieur Jackie FORASTIER :

- Suite à un rendez-vous avec le STA du Conseil Départemental 37, le hangar du STA va être rénové courant 2020.

Madame Nadège COUSSEAU :

- Journée des associations le 5 septembre 2020 : suite aux préconisations de la Sous-Préfecture, l'organisation s'est faite sur le parking de la patinoire. Retours très positifs des associations.
- Monsieur le Maire indique que la journée des associations pourrait être développée grâce à un partenariat avec l'UCAB.

Monsieur Sébastien VOYARD :

- Les résultats des consultations sur l'éclairage public et les enrobés à froid sont conformes aux estimatifs. Les travaux peuvent ainsi être lancés.
- La réception des bâches incendie fin août permet de développer le réseau défense incendie dans la forêt.
- Des aménagements sur la rue Jean-Baptiste MARCE sont en cours d'étude avec la CCTOVAL, afin de limiter la vitesse des véhicules.

Madame Catherine ECHAPT :

- La bibliothèque municipale ouvre le 15 septembre sous 2 modes de fonctionnement : le drive et le fonctionnement habituel.
- Ouverture de la saison culturelle le 25 septembre. Les manifestations culturelles sont maintenues pour le moment.
- Un comité Tourisme sera prochainement programmé.

Madame Nadine LEROYER :

- Bonne saison estivale du camping et du plan d'eau.

Madame Sylvie JACOB :

- Le dossier PPRI a été approuvé par le Préfet. Le PLU sera mis à jour avec le nouveau PPRI.

Madame Emmanuelle VEILLE :

- La rentrée scolaire s'est bien passée : en maternelle, il y a 90 élèves répartis sur 4 classes. En élémentaire, il y a 192 élèves répartis sur 8 classes.
- Il y a une nouvelle directrice à l'école privée depuis septembre 2020 : Madame Caroline ESTRADÉ
- Les protocoles sanitaires à mettre en œuvre aux écoles se sont assouplis par rapport à juillet 2020.

Monsieur Frédéric CLEMENT :

- Chats errants : dossier en cours d'étude avec la SPA
- Point d'apport volontaire : dossier en cours d'étude pour limiter le dépôt d'ordures sauvages
- Une enquête de satisfaction sur la propreté de la ville a été lancée auprès des commerçants, qui sont globalement satisfaits et ont formulé quelques propositions.

Monsieur Sébastien RICHOUX :

- Pistes cyclables : La piste aux abords de la caserne de pompier est dangereuse.
- Monsieur Sébastien VOYARD propose une réflexion globale sur les pistes cyclables.

- Monsieur Benoît BARANGER évoque un travail important à lancer au vu du maillage cyclable conséquent.

Monsieur Pascal PINARD :

- La réunion sur les risques incendie du 10 septembre 2020 est annulée.
- Vente de l'Abbaye : Suite à une question de Monsieur Pascal PINARD, Monsieur le Maire précise que les informations seront échangées à huis clos.
- Fermeture de la boulangerie du centre-ville le 17 août : Monsieur le Maire indique qu'un groupe de travail spécifique pourra être créé à cet effet.

Madame Laurence SOUILLET :

- Ne souhaite pas être prise en photo lors des séances du Conseil municipal sans en être informée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance

Fait à Bourgueil, le 15 septembre 2020

**Le Maire,
Benoît BARANGER**

CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 8 septembre 2020	SIGNATURE DU PROCES VERBAL
BARANGER Benoît	
TENDRON Catherine	
FORASTIER Jackie	
L'HERMITE Magali	
THOUET Jean-Baptiste	
COUSSEAU Nadège	
VOYARD Sébastien	
REFRAY Moïsette	
JACOB Sylvie	
ALLAIRE Dominique	
SIREAU Francis	
LEROYER Nadine	
ECHAPT Catherine	
PELLÉ Gilles	
GASNIER Thierry	
TRESSEL Jean-Marc	
VEILLE Emmanuelle	
BOURDIN Marie-Aude	Absente ayant donné pouvoir à M. Jean-Marc TRESSEL
LEBON François	
CLEMENT Frédéric	
CASSAGNES Emmanuelle	
PINARD Pascal	
LENOIR Olivier	
AUMASSON Bénédicte	Absente ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal PINARD
RICHOUX Sébastien	
SOUILLET Laurence	
GODIN Claude	